

Cnous : la nomination de G. Houzel annulée par le Conseil d'Etat, Marie Message prendrait l'interim

Paris - Publié le jeudi 28 janvier 2016 à 18 h 13 - Essentiel n° 61148 Un directeur du Cnous par interim sera nommé « d'ici la fin de la journée, il devrait s'agir de Marie Message, directrice adjointe du Cnous », selon le cabinet de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, contacté par News Tank, le 28/01/2016. Cette annonce fait suite à la décision par le Conseil d'Etat d'annuler la nomination de Guillaume Houzel, dans un arrêt rendu public le 27/01/2016. Il donne ainsi raison à Françoise Boutet-Waïss, Igaenr, qui avait formulé une requête le 29/09/2014 demandant cette annulation, pour « excès de pouvoir ».

« Le fonctionnement du réseau des œuvres universitaires ne sera pas impacté par cette décision puisque l'interim sera assuré dans les meilleurs délais », ajoute le cabinet. Quant à la suite de la procédure et la nomination d'un nouveau directeur, le ministère « prendra les décisions qui s'imposent, en fonction des éléments exprimés par le Conseil d'Etat dans son avis ».

« Quelle que soit l'issue du dossier, nous veillerons à ce que la dynamique engagée au sein du réseau des Crous depuis deux ans et largement alimentée par Guillaume Houzel, ne soit pas interrompue », exprime pour sa part Alexandre Leroy, président de la Fage, association étudiante siégeant au CA du Cnous, à News Tank, le 28/01/2016.

L'avis du Conseil d'Etat

Dans son avis, le Conseil d'Etat donne raison à Françoise Boutet-Waïss, Igaenr, qui avait formulé une requête le 29/09/2014 demandant l'annulation de la nomination de Guillaume Houzel à la tête du Cnous, pour « excès de pouvoir ».

Pour rendre cette décision, les magistrats se sont appuyés sur le décret du 21/10/2005 relatif aux conditions de nomination dans les emplois de directeur générale et de directeur de certains établissements publics nationaux à caractère administratif, dont le Cnous, qui stipule notamment :

- « Peuvent être nommés des fonctionnaires recrutés par la voie de l'ENA et les fonctionnaires nommés dans un emploi ou appartenant à un corps ou cadre d'emplois dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle B. »

Or Guillaume Houzel qui ne remplit pas ces conditions, avait été nommé par décret du président de la République le 14/04/2014, sous la forme contractuelle.

Cette requête était également appuyée par le syndicat Sgen-Cfdt de l'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche, de la jeunesse et des sports est admise.

Fiche n° 3407, créée le 14/04/14 à 14:36 - MàJ le 28/01/16 à 18:13

Guillaume Houzel



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Centre national des oeuvres universitaires et scolaires Directeur	Avril 2014	Janvier 2016
Université Sorbonne Paris Cité Directeur du développement	Mars 2010	Mai 2012
Mairie de Paris Membre du cabinet de Bertrand Delanoë, maire de Paris	2005	2010
OVE (Observatoire de la vie étudiante) Président	2001	Octobre 2008
Mairie de Paris Directeur du cabinet de David Assouline, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante	2001	2005
Animafac Délégué général	1998	2001
Animafac Président	1996	1998
Unef-ID Vice-président	1994	1995
Union internationale des étudiants Secrétaire exécutif	1993	1995